

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUM)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté EcoCité Jardin des Maraîchers - Rue Ernest Champeaux - Modification de l'emprise foncière du bail emphytéotique conclu entre la Ville et Grand Dijon Habitat - Avenant - Rue Alphonse Bertillon - Acquisition d'une parcelle sur GDH

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), dans le cadre d'une concession, la réalisation de l'opération « Territoire Grand Est ».

Depuis lors, le Conseil Municipal a entériné l'engagement d'une première opération sur un tènement autour des anciens abattoirs de la Ville de Dijon en décidant la création de la ZAC « EcoCité Jardin des Maraîchers » par délibération du 22 décembre 2011, et en approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics lors de sa séance du 28 juin 2012.

La Ville de Dijon a cédé à Grand Dijon Habitat (GDH) par bail emphytéotique du 1er novembre 1993, d'une durée de 55 ans, la parcelle cadastrée section CL n° 471 située 2-4, rue Ernest Champeaux, moyennant le versement unique d'une somme symbolique de 30 F, en vue de réaliser un programme de construction.

Dans le cadre de la programmation de la structure viaire de l'écoquartier, et en vue de la réalisation de la future voie publique dénommée rue Marguerite Monnot, il est proposé de modifier, par avenant, l'assiette foncière du bail emphytéotique en excluant une emprise aménagée en voie d'accès et de stationnement d'une superficie de 798 m², à titre gratuit. Les autres conditions du bail sont inchangées. Il est proposé également d'acquérir sur GDH, une parcelle située rue Alphonse Bertillon, cadastrée CL n° 581, d'une superficie de 220 m², moyennant un euro, afin de finaliser l'opération d'aménagement de la future voie et d'engager les formalités administratives préalables à son classement dans le domaine public.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'aménagement de la voirie de la ZAC EcoCité Jardin des Maraîchers, décider la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique du 1er novembre 1993 conclu entre la Ville et Grand Dijon Habitat sur le tènement 2-4, rue Ernest Champeaux, en excluant une emprise cadastrée section CL n° 471p, d'une superficie de 798 m², à titre gratuit, les autres conditions du bail demeurant inchangées ;

2 - d'approuver l'acquisition sur Grand Dijon Habitat d'une parcelle située rue Alphonse Bertillon, cadastrée section CL n° 581, d'une superficie de 220 m², moyennant un euro, afin de finaliser l'opération d'aménagement de la future voie publique ;

3 - dire qu'il sera procédé à cet avenant et à cette acquisition par actes administratifs ;

4 - décider d'engager les formalités administratives préalables au classement dans le domaine public de la rue Marguerite Monnot ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 51

Abstentions : 6

Ne prend pas part au vote : 1